



---

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

---

▪ **PRÉSENTS :**

- M. BELLIER-BENISTAND Eric, M. BERARDIN Olivier, M. BRUN Olivier, Mme ECHEVET Peggy, Mme FILET-COCHE Nancy, Mme GUILLIER Céline, Mme HUGONIN Manon, M. LEBERT Eloi, M. PARQUE Yannick, Mme PELIZZARI Emilie, M. SAVIGNON Florent, M. TESTOUD Loïc, Mme THOMAS Liliane, Mme THOMAS Sabrina, M. ZUNCO Thierry

▪ **ABSENTS :**

▪ **POUVOIRS :**

▪ **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- M. LEBERT Eloi

↳ **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL PRÉCÉDENT**

Le procès-verbal de la séance du 26/02/2026 est :

- approuvé à l'unanimité
- approuvé avec observations suivantes :

↳ **ORDRE DU JOUR**

1. Élection du Maire
2. Fixation du nombre d'adjoints
3. Élection des adjoints
4. Indemnités des élus
5. Questions diverses

## ↳ DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

M. Olivier BERALDIN, maire sortant, ouvre la séance du conseil municipal d'installation faisant suite aux élections municipales.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Il lit tout d'abord une lettre qu'il a souhaité adresser à l'ensemble du Conseil municipal ainsi qu'au public présent dans la salle.

« Mesdames, Messieurs,

*À la suite du vote de dimanche dernier, les habitant.es ont fait un choix clair. Je prends pleinement acte de ce résultat et du besoin de changement dont je mesure la portée. Je tiens avant tout à souhaiter beaucoup de courage et de réussite à la nouvelle équipe municipale. Gouverner une commune est une responsabilité importante et exigeante ; je leur souhaite sincèrement de réussir dans l'intérêt de notre village.*

*La reconstruction de nos écoles, la création du city stade, la rénovation du pont du Tram, ainsi que la finalisation de la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement constituent, à mes yeux, la concrétisation de notre mandat.*

*Sans oublier notre implication dans le milieu associatif, la relance du club de foot, la Fête du Bleu, et la création de l'événement « Fêtons l'été » qui a mis en lumière la vitalité de notre village, autant d'actions qui témoignent du dynamisme de notre équipe et qui démentent toute idée d'immobilisme.*

*Je rappelle également que notre budget a toujours été présenté de manière claire et précise, et qu'il a été adopté à l'unanimité, opposition comprise, tout au long de ces six années de mandat.*

*Concernant le projet de la nouvelle majorité, notamment l'installation d'une police pluri communale, il sera essentiel d'en détailler précisément le coût de fonctionnement pour la commune. Il conviendra également de veiller à ce que les missions qui lui seront confiées soient débattues et partagées avec les habitants et l'ensemble du conseil municipal, y compris l'opposition, comme nous avons toujours eu à cœur de le faire.*

*Je souhaite aussi rappeler que certaines situations en attente de régularisation doivent être traitées, notamment le dossier du bureau de tabac, ainsi que plusieurs problématiques liées aux permis de construire qui nécessitent clarification avec certains administrés et élus.*

*Durant ces six années, avec l'équipe municipale, j'ai œuvré pour maintenir un équilibre et agir dans l'intérêt général. Je regrette cependant que, lors de cette élection, l'opposition n'ait pas pris le temps de présenter ses convictions publiquement, dans le cadre d'échanges ouverts à tous. Une démocratie vivante repose sur la confrontation des idées et le dialogue avec l'ensemble des citoyens, et non sur des canaux restreints sans véritable interaction.*

*Je tiens enfin à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné durant ces six années : ma famille, les élus, les agents municipaux, les bénévoles, les associations, ainsi que les habitant.es qui nous ont accordé leur confiance. Ces années ont été intenses et riches d'engagement.*

*Il est désormais temps pour moi de passer le flambeau à la nouvelle équipe. Je souhaite prendre du recul par rapport à la vie politique locale et vous informe que je présenterai ma démission de mes fonctions à l'issue de ce conseil municipal.*

*Je vous remercie. »*

Puis il désigne un ou une secrétaire de séance. M. LEBERT Eloi, plus jeune conseiller, est désigné secrétaire de séance.

Enfin il cède la présidence. « Conformément à l'article L2122-8 du CGCT, la présidence de la séance pour l'élection du maire revient au doyen d'âge du conseil municipal. » La doyenne d'âge, Madame Liliane THOMAS, prend place.

Elle commence par désigner deux assesseurs parmi les conseillers pour les votes : M. PARQUE Yannick et Mme PELIZZARI Emilie.

Elle passe à l'élection du maire et explique les règles et demande s'il y a des candidat(e)s.

Mme FILET-COCHE Nancy se déclare candidate au poste de Maire.

### **1/ Election du Maire**

La Présidente invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire. Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote, par les deux assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme FILET-COCHE Nancy : 12 voix
- Mme PELIZZARI Emilie : 3 voix

Madame la Présidente proclame le résultat :

Madame FILET-COCHE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée maire.

Monsieur BERALDIN remet l'écharpe du Maire à Mme FILET-COCHE.

Madame FILET-COCHE, élue Maire, préside désormais la séance et remercie l'ensemble des élus pour la confiance qui lui ont accordée. Elle remercie les habitants et relève leur envie de changement. Elle remercie son équipe prête à se mettre au service du bien commun et du bien-être des habitants. Elle indique que son activité d'artisane lui permet d'être réactive et de pouvoir assurer l'activité de maire à plein temps.

### **2/ Fixation du nombre d'adjoints**

Conformément à l'article L2122-2 du CGCT, le conseil municipal doit déterminer le nombre d'adjoints au maire. Elle rappelle que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% du nombre de conseillers municipaux soit 4.

Madame le Maire propose au Conseil de nommer 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** la nomination de 4 adjoints

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 3 (M. BERARDIN, M. LEBERT et Mme THOMAS)

### **3/ Élection des adjoints**

Madame le Maire rappelle le mode d'élection pour les adjoints.

Elle propose que soient nommés :

- Mme GUILLIER Céline, 1<sup>ère</sup> adjointe
- M. BELLIER-BENISTAND Eric, 2<sup>ème</sup> adjoint
- Mme PELIZZARI Emilie, 3<sup>ème</sup> adjointe
- M. TESTOUD Loïc, 4<sup>ème</sup> adjoint

Elle invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection des adjoints. Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote, par les deux assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Madame le Maire proclame le résultat :

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont proclamés adjoints :

- Mme GUILLIER Céline, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire chargée de la famille, des solidarités et de l'éducation
- M. BELLIER-BENISTAND Eric, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire chargé des travaux, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- Mme PELIZZARI Emilie, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire chargée de la communication, de la vie associative et de l'animation communale
- M. TESTOUD Loïc, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire chargé des infrastructures, de la sécurité et de la prévention

Madame le Maire précise qu'elle nomme également 7 conseillers délégués qui œuvreront en lien avec les adjoints. Aucun vote n'est requis pour ces nominations.

- o Mme COTTIN Manon - conseillère déléguée aux affaires scolaires
- o Mme THOMAS Sabrina - conseillère déléguée aux jeunes et aux aînés
- o Mme ECHEVET Peggy - conseillère déléguée aux solidarités et au handicap
- o M. ZUNCO Thierry - conseiller délégué à la voirie et au suivi de chantiers
- o M. BRUN Olivier - conseiller délégué aux manifestations
- o M. SAVIGNON Florent - conseiller délégué au sport
- o M. PARQUE Yannick - conseiller délégué aux équipements communaux et à la sécurité

### **4/ Indemnités des élus**

Madame le Maire propose de passer au vote des indemnités des élus.

Elle propose dans la limite de l'enveloppe maximale les indemnités suivantes :

Fonction	Montant Brut	% de l'Indice Brut 1027
Maire	1 574,88 €	38%
1 <sup>ère</sup> adjointe	720,00 €	18%
2 <sup>ème</sup> à 4 <sup>ème</sup> adjoint	610,00 €	15%
7 Conseillers délégués	240,00 €	6%

M. BERALDIN demande combien ces indemnités représentent en plus par rapport au mandat sortant et comment Madame le Maire compte financer ce doublement de l'enveloppe.

Madame le Maire répond que c'est l'équivalent de 30 k€ supplémentaire. Elle indique que leurs définitions se sont faites en s'assurant que cela était compatible avec le budget communal et après échange avec Mme DETHES. Madame le Maire indique qu'elle est tout à fait consciente que cette enveloppe est supérieure à celle du mandat passé et que ces montants sont une décision collégiale de son équipe. Elle affirme être surtout consciente de la difficulté aujourd'hui de trouver des élus qui veulent s'investir et, dès lorsqu'ils ont une délégation, il lui semble normal de les rémunérer. Elle mentionne notamment le tract de recrutement de la campagne de la liste Agir Ensemble qui selon elle montre la difficulté à recruter des candidats pour les élections.

M. BERALDIN indique que ce tract servait à ouvrir la préparation de la campagne municipale plus largement aux habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** les indemnités de fonction des élus proposées

Pour : 12

Contre : 3 (M. BERALDIN, M. LEBERT et Mme THOMAS)

Abstentions : 0

## 5/ Questions diverses

Madame le Maire indique que les réponses aux questions diverses seront données au prochain conseil municipal.

M. BERALDIN questionne sur l'organisation envisagée des commissions et la place donnée aux élus minoritaires.

Madame le Maire répond que son équipe est en train de travailler sur les commissions, leur périmètre et leurs compositions. Elle indique qu'elle souhaite donner la même place aux élus minoritaires que celle que leur équipe avait quand ils étaient dans l'opposition.

Enfin, Madame le Maire fait lecture de la charte de l' élu local et en remet une copie à tous les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h52.

Le Maire,

Nancy FILET-COCHE

A handwritten signature in purple ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the name Nancy FILET-COCHE.

Le Secrétaire de séance,

Eloi LEBERT

A handwritten signature in purple ink, written in a cursive style, positioned below the name Eloi LEBERT.